

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT GENIS DE SAINTONGE se sont réunis en séance publique à la mairie, 19 place ambroise sablé sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du C.G.C.T.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

Membres présents : MM QUESSON Jacky, PERRAUD Francis, LOPEZ Evelyne, MISSONNIER Jean-Claude, GUESDON Christiane, PASCAULT Aurélie, PALLISSIER Jean-Jacques, METAIS Christine, ANNEREAU Jean-Michel, LAMAIGNERE Bernard, TONDUSSON François formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés : LABATTU Carole, COCHAIN Dominique, CHEVREUX Rolland, CAILLEROT Elisabeth.

Secrétaire de séance : Monsieur ANNEREAU Jean-Michel.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE RÉUNION DU 26 MAI 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de réunion du 26 mai 2025.

II) AAPC – MISE EN PLACE D'UNE BOUCLE TEMPEREE SUR DOUBLET GEOOTHERMIQUE POUR CHAUFFER PLUSIEURS BATIMENTS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des travaux de la Commission Communale des bâtiments et des résultats de l'appel public à la concurrence visant à la dévolution de la mise en place d'une boucle tempérée sur doublet géothermique pour chauffer plusieurs bâtiments de la commune.

En fonction du montant prévisionnel, de la nature et de la complexité de l'opération, la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été retenue comme code de passation des marchés de travaux. Cette procédure n'impose pas de réunion de la commission d'appel d'offres.

Trois offres ont été déposées et ont fait l'objet d'un rapport comparatif et d'analyse des offres de prix dressé par l'équipe de maîtrise d'œuvre en date du 18 juin 2025.

A la demande de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal procède à un examen attentif des documents présentés.

En fonction des critères définis par les articles 4, 4 bis et 4 ter du règlement de consultation, il décide de retenir les propositions détaillées ci-après :

Lot UNIQUE – Chauffage, Géothermie, VRD, Gros Oeuvre:– *MISSENARD QUINT B*

– *Périgny (17)* - Montant total du marché : 264 984.80€ HT

TOTAL GÉNÉRAL TRAVAUX HT : 264 984.80€

TOTAUX TRAVAUX TTC : 317 981.76 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires avec les entreprises retenues.

III) CREATION D'UN DEUXIEME FORAGE DE REJET

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal que le forage de rejet pour la géothermie de la gendarmerie et du lotissement, n'est pas assez suffisant pour le rejet.
Il est donc nécessaire de refaire un forage de rejet.

Monsieur Le Maire présente deux devis pour la réalisation de ce forage de rejet :

- Fort Robert pour un montant de 5337.00€ TTC
- Hydroinvest pour un montant de 2 754.00€ TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de valider les deux devis de Fort Robert et Hydroinvest.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 40.